

situation irrégulière et obtention de carte de séjour après pacs

Par julio80, le 21/12/2012 à 00:48

bonjour ça fait 8ans que j'ai connu mon copain et ça fait 5ANS qu'on vit ensemble. On a vécu ensemble en afrique lui est français moi africain on a essayé de se pacser en afrique mais ce n était pas possible finalement on est venu tous les deux en france moi je suis venu avec un visa de 30 jours mais on a pa pu se pacser avant l'expiration de mon visa car mon copain a fait un AVC et est paralysé

j'ai du attendre qu il aille mieux et pendant ce temps mon visa s'est expiré mais finalement on a pu se pacser

maintenant je voudrais vous demander si je peux demander une carte de séjour car mon copain a besoin de moi il est presque paralysé

en plus on a les preuves des 5ans de vie commune en afrique

CONTRAT DE BAIL

FACTURE AUX DEUX NOMS

TOUS LES VISAS SONT LA

EDF AUX DEUX NOMS

est ce qu il faut forcément faire encore 1AN DE VIE COMMUNE EN FRANCE avant que je demande la carte de séjour? ou les 5ANS DE VIE COMMUNE EN AFRIQUE SUFFISENT?